#### CAP de Constructeur bois

Posté par: formations-concours Publiée le : 3/11/2008 14:35:25

## Le champ d'intervention du CAP de Constructeur bois comporte cinq activités principales :Â

• réception et tri des matériaux, quincailleries et accessoires ;

• préparer les piÃ"ces de bois ;

• traçage (épure, piÃ"ces);

• taillage des pià ces et usinage des panneaux et revà tements ;

• assemblage des structures et montage des éIéments préfabriqués.Â

## Les capacités attendues et attestées renvoient à cinq points :

le titulaire du CAP doit Ãatre capable :

• de situer son ouvrage dans l'ensemble du bâtiment ;

• de respecter les prescriptions et définitions de l'ouvrage ;

• de mettre en Å"uvre les techniques et procédés de réalisation des constructions bois ;

• de mettre en Å"uvre les techniques et procédés de pose des constructions bois ;

• de communiquer avec les autres intervenants et de travailler en équipe. Secteurs

d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat :Â

Le constructeur bois est un ouvrier professionnel employé par des entreprises qui fabriquent et installent des ouvrages de structures et d'ossatures en bois et dérivés dans le bâtiment. L'emploi correspond aux activités et travaux les plus courants du métier de la construction à ossature bois.Â

#### Descriptif des composantes de la certification :

#### Unité professionnelle n°1:

Analyse d'une situation professionnelle

#### Unité professionnelle n°2:

Réalisation d'un ouvrage de construction bois -

vie sociale et professionnelle

#### Unité professionnelle n°3:

Fabrication d'un ouvrage spécifique

Unité générale n°1 : Français et histoire-géographie

Unité générale n°2 : Mathématiques-sciences

Unité générale n°3: Education physique et sportive Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 5 ans. Conditions d'inscription à la certificationÂ:

aprÃ"s un parcours de formation initiale ; en contrat d'apprentissage ; aprÃ"s un parcours de formation continue ; en contrat de qualification ; par candidature libre ; par expérience ; dispositif VAE. Composition des jurys :

50 % de formateurs, 50 % de professionnels.

#### Autorité responsable de la certification :

MinistÃ"re de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

### Qualité du(es) signataire(s) de la certification :

Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale

#### Niveau de la certification :Â

Niveau V (nomenclature de 1967)

## Base Iégale:

Arrêté du 15 juillet 2003 publié au J.O. du 29 juillet 2003Â

AprÃ"s un CAP de Constructeur bois, il est possible d'envisager :
â

### au niveau V des diplA mes :

• un autre CAP en complément du premier, • le BEP du même secteur : le BEP Bois et matériaux associés,

## au niveau IV des diplA mes :

• le Brevet professionnel Charpente, ou éventuellement,

• le Baccalauréat professionnel du même secteur : le bac pro Bois, construction et agencement du bâtiment.Â

# Des informations sur les dipl $\tilde{A}$ 'mes et sur les formations qui y pr $\tilde{A}$ ©parent peuvent $\tilde{A}$ atre obtenues aupr $\tilde{A}$ 's :

• des C.I.O. (centres d'information et d'orientation), • des P.A.I.O. (permanences d'accueil pour l'information et l'orientation),

• des lycées professionnels,

• des centres de formation d'apprentis.Â